

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 4

Artikel: Pour la paix et la liberté : délégation américaine à Hanoï

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273353>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Congrès suisse en 1975

A vos plumes!

L'année 1975 a été déclarée par les Nations Unies, «Année de la femme». Au sein de cette date fatidique, l'Alliance de sociétés féminines suisses, la Ligue des femmes catholiques, la Fédération suisse des femmes protestantes et la Société d'utilité publique des femmes suisses ont décidé de préparer un Congrès, tels que ceux qui eurent lieu en 1896, 1921 et 1946.

Pourquoi encore un congrès féminin ? Pour faire le point. Pour avoir un échange le plus ouvert possible avec les jeunes, les progressistes et les personnes en dehors de toutes organisations. Pour attirer l'attention de l'opinion publique sur certains problèmes.

Ce congrès aurait lieu entre le 10 et le 20 janvier 1975, environ. Ce qui est important, pour les quatre sociétés susmentionnées, c'est la participation de toutes les femmes et également des hommes. Qu'elles et elles collaborent à l'élaboration des thèmes d'études et en discutent ensuite, dans des groupes de thèmes.

Le thème du congrès est large : Qu'est-ce qui ne va pas pour nous ? Voici déjà une liste de quelques propositions de thèmes, faites par les quatre sociétés. Complétez-la à votre guise, et numérotez les thèmes par ordre de priorité (titres et sous-titres). Et puis, renvoyez-la à l'Alliance, Winterthurstrasse 60, 8006 Zurich) ou à la rédaction, qui transmettra. Le plus vite possible, s'il vous plaît.

LA SUISSE A L'HEURE DES FEMMES RENCONTRE JANVIER 1975

Thèmes possibles :

1. Compréhension de lui-même et image idéale de l'être humain
 - 1.1 Quelles sont les images de l'homme et de la femme aujourd'hui ? Sont-elles encore justes au fait-il en chercher d'autres ?
 - 1.2 Cette image dans les mass media.
2. Homme et femme - Famille - Profession
 - 2.1 Qu'est-ce qui est le plus important : mère ou ménagère ?
 - 2.2 Formation de la mère et de la ménagère.

- 2.3 Rôle du père.
- 2.4 Planning familial.
- 2.5 La mère de famille exerçant une profession (problème des enfants ; des heures d'école ; du travail à temps partiel).
- 2.6 Communauté conjugale et autres.
- 2.7 La femme seule.
- 2.8 Solidarité entre femmes. Entraide entre voisines.
- 2.9 Questions de logement.
- 2.10 Problèmes juridiques (Droits matrimoniaux ; impôts ; nationalité ; assurances sociales ; devoirs financiers de la femme exerçant une profession).
- 2.11 Problèmes de la vieillesse.
3. Vie publique
 - 3.1 Problèmes de consommateurs.
 - 3.2 Lutte contre l'inflation.
 - 3.3 Questions de transports.
 - 3.4 Protection de l'environnement.
 - 3.5 Education pour la santé (problèmes des toxicomanes : alcool, cigarettes, drogues ; consommation exagérée de médicaments, explosion des prix ; hospitalisation et soins à domicile).
 - 3.6 Quelle est notre situation dans le monde ? (ONU ; Communauté européenne ; Conseil de l'Europe ; maintien de notre neutralité ; renonciation à notre identité ; problèmes de la paix).
 - 3.7 Collaboration dans l'Etat, dans l'Eglise, dans l'école).
4. Formation - Développement - Education des adultes
 - 4.1 Ecole et éducation (chances égales pour tous ; gaspillage des dons et des aptitudes).
 - 4.2 Carrière et recyclage.
 - 4.3 Vie culturelle (arts, activités créatrices, loisirs, hobbies, vie des clubs et des sociétés).
 - 4.4 Information ; droits et devoirs civiques ; ce que nous attendons de la radio et de la TV.
5. Divers
 - 5.1 Les organisations féminines se justifient-elles encore ?
 - 5.2 Protection des minorités.
 - 5.3 Intégration des ouvriers étrangers et de leurs familles.
 - 5.4 Invalides sociaux.

Déclaration des infirmières et infirmiers : Changer d'image de marque!

S'il est une profession féminine par excellence — et par tradition — c'est bien celle d'infirmière. D'une part, les infirmiers sont rares, d'autre part la femme a une réputation de bonne sœur dévouée qui la désignait tout naturellement pour un des métiers les plus absorbants qui soit.

Or, cette image de marque doit changer. Pour que les infirmières puissent mener une vie normale et ne soient pas considérées — par les médecins notamment — comme des sacrifiées volontaires. Et puis aussi pour que cette profession attire celles qui s'en sentent les aptitudes mais qui renâclent devant l'ampleur des services qu'on leur demande. Or, on en manque.

L'Association suisse des infirmières et infirmières diplômées (ASID), réunie en assemblée générale, a discuté d'une déclaration, adoptée à l'unanimité, qui a pour but d'ouvrir la voie au dialogue pour aller plus avant dans la recherche commune de solutions. En voici un résumé :

Les infirmières et infirmières veulent «aider l'individu, malade ou bien portant, dans les actes qui contribuent au maintien ou à la restauration de la santé (ou à une mort paisible), et qu'il accomplirait lui-même s'il en avait la force, la volonté ou le savoir, et à donner cette assistance de manière à permettre à celui qui la reçoit de reconquérir son indépendance le plus rapidement possible. Dans cet aspect de son travail, c'est à l'infirmière qu'incombent l'initiative et le contrôle ; c'est son domaine de compétence» (Virginia Henderson : «Principes fondamentaux des soins infirmiers»).

L'ASID demande :

- le développement de la recherche dans tous les secteurs des soins infirmiers, l'éducation à la santé avec la participation des infirmières, des services de soins à domicile, la participation des malades à leur propre guérison et une meilleure organisation des services de

malades — qu'elle soit tout simplement rationnelle ;

- que l'enseignement infirmier soit développé. De plus grandes exigences pour les infirmières diplômées, une possibilité, par ailleurs, de formation universitaire, des programmes spéciaux pour tous les âges, un statut équivalent à celui des autres professions, un perfectionnement en cours d'emploi.

L'ASID veut changer l'image traditionnelle que le public se fait des professions soignantes en soulignant les aspects scientifiques et techniques, les multiples domaines d'exercice et en exigeant des jeunes une solide culture générale.

Enfin, l'ASID tient à ce que le statut économique et social de la profession soit en rapport avec leur formation et leurs responsabilités et que leurs horaires soient ceux de la plupart des professions.

ELECTIONS

(Suite de la page 1)
Membres sortants : Iva Cantoreggi, Suzanne Dunand-Filliol, Rolande Gaillard, Marie Gerber-Schmid.

Membres du Comité disposés à se présenter à une réélection : S. Anliker-Miller, Bern ; J. Berenstein-Wavre, Genève ; B. Betsche-Reber, Basel ; E. Blaudet-Hedinger, dr med., Chexbres ; C. Bossi-Caroni, Lugano ; E. Bühler-Witschi, Liebefeld ; E. Eichenberger, Schwarzenburg BE ; Dr iur. C. Feinstein-Rosenberg, Binningen ; M. Goetschmann, Bern ; H. Kaiser-Frey, Bärenwil ; Dr iur. R. Pestalozzi-Hengeler, Zurich ; A.-M. Schnyder-Möckli, Lüzern ; Dr iur. H. Schucany-Stokar, Effretikon ; Dr iur. I. Stifel, Zurich ; M. Vaucher-Weibel, Bienne ; Lic. iur. N. Wüest, Frauenfeld.

Sept candidates : Hélène Chervet-Odermatt, Genève ; Fanny Egli-Gümann, Zurich ; Dr med. Nelly Hohl-Spiess, Zurich ; Margrit Loertscher-Ullmann, Weiningen ; Dr iur. Marlies Naf-Holmann, Zurich ; Mireille Wahlen-Jaton, Gland ; Esther Weber, Uster.

Présidente : Dr. iur. Regula Pestalozzi-Hengeler, Zurich.

FEMMES AU PARLEMENT : LE DANEMARK EN TÊTE

Entreprise - 27 octobre 1972
Nombre de femmes parlementaires et pourcentage :

Danemark	29	16,2 %
R.F.A.	32	6,1 %
Pays-Bas	12	5,3 %
Italie	29	4,6 %
Irlande	6	4,1 %
Belgique	8	3,7 %
Luxembourg	2	3,6 %
Grande-Bretagne	21	3,3 %
France	12	1,5 %

La Suisse, avec douze conseillères nationales et une aux Etats, se place au même niveau que les Pays-Bas. En effet, sur 244 parlementaires helvétiques, 13 sont des femmes, soit 5,3 %.

JAPON

LA GUERRE DES CONSUMMATRICES

Au Japon, la femme doit travailler 17 heures par jour pour s'imposer dans sa profession ! C'est à peu près ce que l'on pouvait conclure après avoir lu l'article de Robert de Suzannet («Journal de Genève» du 29 mars). Commentant une enquête d'un grand journal nippon, M. de Suzannet rappelle que la femme japonaise est censée jouir d'une égalité complète depuis l'occupation américaine. Selon ce journal, les femmes qui ont une profession rémunérée sont une petite minorité. Celles qui réussissent le doivent à une énergie et un travail hors du commun. Et il cite l'exemple d'une fonctionnaire au Ministère du Travail : lever, 6 h. 30. Ménage pendant deux heures. De 9 à 17 heures, bureau. Dès 18 heures, les devoirs du fils, puis, jusqu'à 23 h. 30, travail